

vivre



Bienvenue dans la rue des Écoliers



Une maison pour les personnes âgées



Les Copains d'abord au programme !

FRENEUSE

n° 42 janvier
février
mars

EDITO

Votre information municipale - 2016



Didier Jouy
Votre maire
Conseiller
départemental

Il y a près de trois ans maintenant, je vous faisais part d'un certain nombre de grands chantiers à mettre en œuvre dans notre commune de Freneuse.

Le réaménagement du centre ancien, la création du sens unique, la modification de l'accès à l'école Victor Hugo par une voie nouvelle ; tout cela est à peu près terminé. Je dis à peu près, parce que j'avais annoncé que la rue Charles de Gaulle, entre le rond-point des Bastiennes et le cabinet paramédical (ancienne Poste), reviendrait en double sens. Or, cela prend plus de temps que prévu, car il faut l'accord du département et de la région, qui ont subventionné une partie des travaux. Pour passer en double sens, il va falloir probablement délimiter deux passages cyclables. Je vous demande donc encore un peu de patience.

L'autre grand chantier qui ne se voit pas et qui n'est toujours pas achevé, c'est le plan local d'urbanisme (PLU). Nous avons eu des retards avec le bureau d'études, mais son rôle est maintenant terminé. Le plan local d'urbanisme est désormais soumis aux appréciations des services de l'État. Et ce n'est qu'à son retour, qu'il sera présenté aux Freneusiens, qui pourront encore faire des remarques ou demander des explications ou des modifications.

À l'issue de ce processus, il devra être approuvé par le Conseil municipal.

J'ose espérer que 2016 verra la fin de ce chantier invisible mais terriblement chronophage.

Enfin, dans les projets d'aménagement urbain, je voulais vous informer que la maison située dans le triangle compris entre la rue Général Leclerc, la rue des Gaillards et l'église est devenue propriété de la commune. Destinée à être abattue et son site réaménagé, l'opération redonnera de la perspective à la rue Leclerc, du dégagement pour l'église et du stationnement pour les habitants du quartier.

Je termine cet édito de janvier en vous souhaitant bien sincèrement, Chers concitoyens, une année paisible, sereine et agréable.

Une bonne année!

Votre Maire,
Didier JOUY

Projet arrêté pour le Plan Local d'Urbanisme

Le 6 novembre 2015, le conseil municipal a arrêté le projet de PLU. Très important pour l'avenir de notre commune, ce document détermine les objectifs, les besoins et le développement à long terme. Établi pour 10 à 15 ans, il définit des zones à différentes vocations (urbaines, à urbaniser, agricoles ou naturelles), organise et régit le droit des sols. Retour sur une élaboration réalisée en concertation avec les acteurs locaux.

L'objectif du PLU consiste à envisager le développement cohérent de la commune à moyen et long terme dans un souci d'intérêt général. Il s'est construit en concertation avec les habitants, notamment par le biais de trois réunions publiques. La première et la deuxième qui ont eu lieu le 18 septembre 2013, ont rassemblé 16 personnes. Elles ont eu pour objet la présentation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement

Durable (PADD). La troisième a réuni 65 personnes le 25 juin 2015. À l'ordre du jour la présentation du projet et des pièces réglementaires (zonage, règlement, Orientations d'Aménagement et de Programmation – OAP).

D'autres formes de concertation ont également eu lieu : un questionnaire a été adressé aux entreprises et artisans de la ville (13 retours). Un autre a été également envoyé en 2012 aux exploitants agricoles du territoire suivi d'une réunion organisée le 27 juin 2014. Sur 6 exploitants 2 étaient présents. De même dès 2012, les associations de la commune ont été consultées par voie de questionnaire. L'association Union pour la protection de la boucle de Moisson et de ses habitants (UPBMH) dont le but est de protéger l'environnement et le cadre de vie dans la boucle de la Seine a été invitée à participer à l'élaboration du projet de PLU dans le cadre des personnes publiques associées.



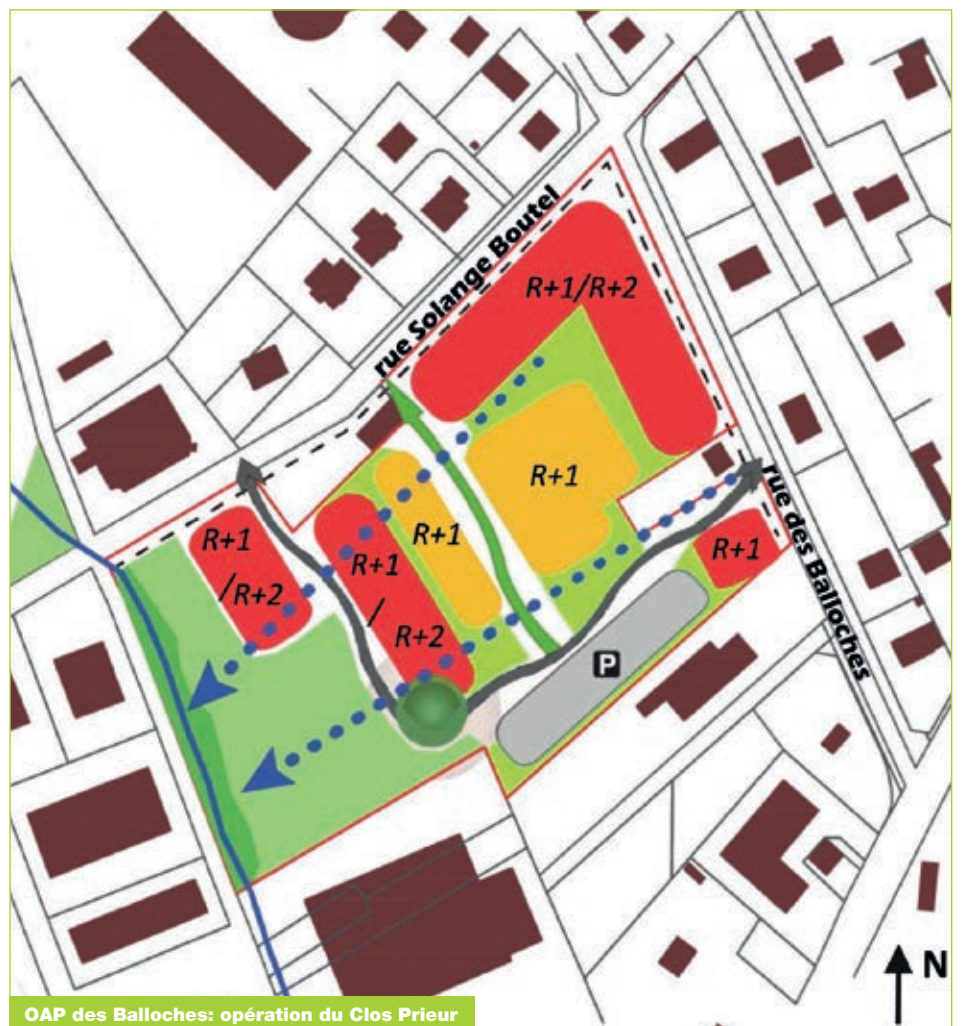
Où en sommes nous ?

Après l'arrêt de projet du PLU par le conseil municipal, les personnes publiques associées (PPA) sont consultées sur le projet. Elles ont un délai de trois mois pour répondre. À l'expiration de ce délai, le conseil municipal soumettra le projet à enquête publique qui se déroulera sur une période d'un mois ; cette enquête pourrait se dérouler en mai/juin, si tout va bien. Après avis du commissaire enquêteur, le conseil municipal pourra délibérer sur le PLU avant ou juste après l'été.

L'intégralité du projet est consultable sur le site de la ville www.freneuse78.fr et à l'accueil de la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

L'OAP des Balloches, opération du Clos Prieur, un site à enjeux multiples

Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) constituent l'une des pièces constitutives du dossier du PLU. Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, restructurer ou aménager des secteurs de son territoire. À Freneuse, l'une d'elles concerne le secteur des Balloches et son projet de 90 logements. Implanté en entrée de ville entre la zone économique et un quartier résidentiel, c'est un site stratégique. Validée par la commune, une étude urbaine a été réalisée par le groupement AUPA URBA urbanisme architecture, SAVILLE stratégie urbaine et EMPREINTE paysagiste en 2013, l'OAP sur le secteur des Balloches et du Clos Prieur prévoit une diversification des typologies d'habitat, des constructions de grande qualité architecturale et urbaine, une composition en cohérence avec Freneuse.



-  périmètre de l'OAP
-  constructions existantes
-  principe d'implantation de la voirie de desserte principale (double sens de circulation)
-  principe d'implantation de la voirie de desserte secondaire (sens unique de circulation, accès véhicule réservé aux riverains, accueil des modes doux)
-  secteur d'implantation du parc de stationnement mutualisé
-  secteur d'implantation de l'habitat collectif et intermédiaire
-  secteur d'implantation de l'habitat individuel
-  recul des constructions de 5m min/alignement
-  espace public à aménager (type placette)
-  espace végétalisé à valoriser
-  jardin semi privatif ou privé
-  système intégré de gestion des eaux pluviales (localisation de principe des noues paysagères connectées à la ravine du Val Guyon)

OAP des Balloches: opération du Clos Prieur

Nouvelle rue, nouvelle circulation



Les élèves rentrent en classe rue des Écoliers

Depuis le 16 novembre 2015, l'ouverture de la rue des Écoliers a permis l'instauration de nouveaux modes de circulation et de desserte. Voici un premier bilan... ainsi qu'une piqûre de rappel!

- Les élèves de l'école Victor Hugo rentrent par l'accès créé rue des Écoliers, afin de mieux sécuriser les entrées et sorties de classe. Les automobilistes sont invités à se garer sur les places de parking spécialement créées, car la rue n'est pas une dépose minute d'enfants. Par ailleurs,

cette rue étant à sens unique, il n'est possible de l'emprunter que depuis la rue Charles de Gaulle pour aller vers la rue Curie, et non en sens inverse.

- Attention, comme dans la rue Charles de Gaulle, la piste cyclable de la rue des Écoliers est ouverte aux cyclistes à contresens (ce qui est autorisé en zone 30). Ceux qui vont dans le sens de circulation doivent être à droite de la voie.
- La circulation de la rue Charles de Gaulle à double sens annoncée dans le précédent journal entre le rond-point des

Bastiannes et la rue des Écoliers n'est pas encore possible. Nous attendons l'accord des financeurs des travaux (région et département).

En effet, des subventions ont été versées pour une zone 30 avec un contresens cyclable. Des solutions sont à l'étude pour aménager un double sens avec 2 pistes cyclables... L'étréoussse de la voie de circulation maintiendra la priorité aux cyclistes et piétons. Une solution devrait être trouvée dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

Centre de loisirs, la parole aux usagers

Fin 2015, une enquête de satisfaction des prestations offertes par le centre de loisirs a été menée auprès des parents des enfants de 3 à 11 ans et des adolescents. Retour sur les résultats

UN PUBLIC MATERNEL ET PRIMAIRE GLOBALEMENT SATISFAIT

Sur les 640 questionnaires distribués, 248 familles ont répondu, soit un taux proche de 39 %. La majorité d'entre elles sont des familles dont les enfants fréquentent la cantine (68,9 %) et le centre de loisirs (58 %).

Plusieurs motifs expliquent la présence des enfants au centre de loisirs. En premier lieu, une raison pratique: 116 familles (soit 80,5 %) disent ne pas avoir d'autre choix. Viennent ensuite des motivations plus qualitatives: l'équipe est sympa (109 retours – 75,7 %); les activités plaisent aux enfants (95 retours – 66 %); le plaisir de se retrouver entre copains (58 retours – 40,3 %). Enfin,

45 familles (31,25 %) disent faire ce choix pour donner à leurs enfants des notions de vie en collectivité. 30 familles (28,8 %) jugent, quant à elles, les tarifs trop élevés et 6 seulement expriment un avis négatif sur les activités (« souhaiteraient de vraies activités artistiques encadrées par des pros »).

PUBLIC ADOS, UNE FRÉQUENTATION PLUS IMPORTANTE L'ÉTÉ

Pour les ados, 70 questionnaires ont été envoyés avec 19 en retour (soit 27 %). Il en ressort une fréquentation du centre de loisirs par les ados plus importante pendant les vacances d'été: 12 familles le fréquentent en juillet et 9 en août.

Pourquoi y vont-ils? Pour la majorité d'entre eux la raison tient à l'équipe jugée sympa et accueillante (8 retours – 53,3 %); viennent ensuite l'obligation (pour 6 familles, soit 40 %, les enfants n'ont pas d'autres choix) et le plaisir de se retrouver entre copains (6 familles également - 40%).

Légère hausse pour les tarifs périscolaires

Les tarifs de la cantine ont augmenté d'environ 2 %. À titre informatif, 45016 repas ont été servis en 2015, soit une moyenne de 3751 repas par mois.

Le coût réel d'un repas est de l'ordre de 7 €.

Tarifs au 1^{er} janvier 2016:

- Prix d'un repas enfant: 3,65 € (contre 3,60 € en 2015)
- Prix d'un repas enfant extra-muros: 5,10 € (contre 5 € en 2015)
- Prix pour les enfants avec panier-repas: 2,00 € (contre 2 € en 2015) - (PAI mis en place)
- Prix d'un repas adulte (de plus de 65 ans ou fonctionnaire: 5,10 € travaillant sur la commune) (contre 5 € en 2015)
- Prix d'un repas adulte extra-muros (de plus de 65 ans sur demande) 8,20 € (contre 8 € en 2015)

Des nouvelles de l'intercommunalité

Une nouvelle intercommunalité pour demain

Au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes des Portes de l'Île de France (CCPIF – 15723 habitants), dont Freneuse est actuellement membre, et la communauté de communes du Plateau de Lommoye (CCPL – 7000 habitants) auront fusionné. Pourquoi? Comment? Nous vous donnons des précisions.

Depuis plusieurs années, vous entendez parler de réforme territoriale. Les lois du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) et du 7 août 2015 (loi NOTRe) visent le renforcement des intercommunalités.

Cette nouvelle carte intercommunale a pour objectif de renforcer les solidarités territoriales pour accompagner les communes et leurs établissements publics dans la mise en œuvre de leurs projets territoriaux.

Le Préfet a proposé un Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Ce document qui est destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département est soumis aux communes et aux structures intercommunales qui disposent d'un délai de deux mois pour donner un avis.

Ainsi, avec la fusion de la CCPIF et de la CCPL, la nouvelle intercommunalité comptera 22363 habitants pour

19 communes :

Moisson, Freneuse, Gommecourt, Bennecourt, Bonnières, Limetz-Villez, Jeufosse, Port-Villez, Blaru, La Villeneuve-en-Chevrie, Lommoye, Chaufour-les-Bonnières, Cravent, St-Illiers-la-Ville, St-Illiers-le Bois, Bréval, Boissy-Mauvoisin, Méneville, Neauphlette.

D'ici là, les services et les élus travailleront à la réussite de cette fusion.

La Maison d'accueil pour personnes âgées en voie d'achèvement

Baptisée « Résidence des Belles Cotes », la Maison d'accueil pour personnes âgées (MAPA) doit ouvrir ses portes en juin 2016. Cet établissement non médicalisé, est destiné aux personnes âgées qui ne peuvent plus ou ne veulent plus rester chez elles.

Comment, face au vieillissement de la population et notamment aux problèmes d'isolement, contribuer à maintenir et préserver le bien-être et l'indépendance des personnes âgées? Les élus de la communauté de communes des Portes de l'Île-de-France ont répondu à cette question par la création d'une MAPA.

Situé à côté de la crèche intercommunale, le long de la RD 113, l'établissement comptera 18 logements de type T1 (32 m²) et 1 de type T2 (47 m²). Bâtiment à échelle humaine, il proposera un cadre de vie confortable, sécurisé, entretenu, permettant le maintien

des liens sociaux et familiaux dans un environnement familial. Outre l'accès à un jardin d'agrément et à un potager constitué de quelques parcelles mises à disposition des résidents, les locataires bénéficieront d'un service de portage de repas pouvant être pris

en commun dans une ambiance familiale. Les personnes intéressées par un logement doivent écrire au président de la CCPIF. Adresse: M. OBRY, président, CCPIF, ZA le Clos Prieur, Rue Solange Boutel. Tél.: 01 30 93 16 72.



Des délices de burgers à votre porte

Il arrive le 3 février. Désormais, tous les mercredis soir, le food truck de Patricia Gilot et de Jérôme Cellier s'installera place Julie Guénard pour vous proposer un menu goûteux et original à base de hamburgers.

« Notre idée est de cuisiner des burgers gastronomiques avec des produits privilégiant les producteurs et artisans locaux. Nous avons monté un partenariat avec l'équipe de l'Hambourg Gastronomie

qui tourne depuis un an dans le Mantois et rencontre un très bon accueil » explique Patricia Gilot, associée de Jérôme Cellier, gérant du food truck. Burger « Rocamadour » (viande hachée, emmenthal, chèvre, sauce au miel), ou « Petit suisse » (viande hachée, tomate, lardons fumés, sauce poivre), etc., l'offre joue sur les goûts et les textures. Au-delà de quatre recettes fixes, des variantes sont proposées par saison et chaque client peut composer un burger personnalisé. Le midi dans les zones

industrielles, le soir dans les communes et le week-end sur des événements (mariages, fêtes communales...), le camion noir au design sobre et élégant ne fera jamais relâche. « L'esprit d'entreprise nous a séduits poursuit Patricia, avec l'envie de nous démarquer des concepts classiques ». Nous leur souhaitons bonne chance et nous vous souhaitons bon appétit.

Retrouvez leur offre sur
<http://www.facebook.com-L'Hambourg-Gastronomie>.

COP 21, Freneuse ville étape pour 130 cyclistes



« *Time to cycle!* » (il est temps de se mettre au vélo). Animés d'une volonté économique et écologique, environ 130 cyclistes sont partis de Londres dimanche 6 décembre et ont fait escale à Freneuse le mercredi 9.

Leur objectif était de rejoindre plusieurs milliers d'autres cyclistes à Paris, jeudi 10 décembre dans le cadre de la COP 21 (21^e conférence des Nations Unies sur les changements climatiques).

La joyeuse équipée a été accueillie par la municipalité qui leur a ouvert pour la nuit la salle des Ventines. Très sensibilisés à la cause et à la performance, les enfants du centre de loisirs leur ont organisé une fête, tandis que Marc-Alban Clausner, ostéopathe installé à Freneuse, a manipulé gracieusement ceux qui en avaient besoin. Un accueil chaleureux et festif salué par l'ensemble des participants.



Des permanences sociales bien présentes à Freneuse

Le département des Yvelines a réorganisé son administration en six territoires d'action départementale, calqués sur les nouvelles intercommunalités. Ainsi, la Commune de Freneuse est rattachée au territoire d'action départementale du centre Yvelines, dont le siège est à Monfort-L'Amaury.

Soucieux de maintenir un service de proximité aux usagers du secteur social, la commune et le département ont souhaité que les travailleurs sociaux départementaux puissent continuer à assurer des permanences sur le territoire communal. Ainsi, la ville recevra dans ses locaux des permanences sociales pour les habitants de Freneuse et des communes voisines.

LE PLANNING DES PERMANENCES

Toutes les permanences se font sur rendez-vous.

- **Mardi (journée complète):**
permanences sociales

- **Mercredi (journée complète):**
permanence sociale
et une permanence enfance
- **Mercredi après-midi:**
accueil enfance dans l'ancienne bibliothèque
- **1 mercredi par mois:**
permanence insertion
- **Vendredi (journée complète):**
permanences sociales
- **Vendredi après-midi:**
permanence sociale ou enfance

Clôture des débats sur les Assises de la Ruralité

Jeudi 3 décembre, à 20 h, au centre Louis Jouvot de Bonnières-sur-Seine, s'est tenue la dernière réunion publique des assises de la ruralité dans les Yvelines. 300 personnes se sont retrouvées autour de Pierre Bédier, président du Conseil Départemental des Yvelines, de Pauline Winocour-Lefèvre, vice-présidente en charge des ruralités, des deux conseillers départementaux du canton de Bonnières, Josette Jean et Didier Jouy, de Jean-Marc Pommier, maire de la commune et d'Alain Schmitz, président d'intégrierY. Comment imaginer ensemble le monde rural de demain ? Situation des transports, des cabinets médicaux, du commerce de proximité, les thèmes abordés furent nombreux. Pour toutes les personnes présentes, une problématique majeure a dominé : la nécessité de maintenir le lien.

Prendre soin de l'ancien cimetière

Les cimetières sont chargés d'histoire et font partie de notre patrimoine. Il convient donc d'en prendre soin. C'est dans ce sens que la mairie de Freneuse a lancé en octobre 2015 une procédure administrative de reprise de concessions afin de remettre en état les tombes laissées à l'abandon.

Trappe fissurée, stèle fendue ou encore dalle envahie de mauvaises herbes... Certaines sépultures sont en très mauvais état et deviennent dangereuses pour les visiteurs et promeneurs. Afin de réhabiliter le cimetière communal qui existe depuis plus de 140 ans, la mairie a donc décidé d'engager une procédure de reprise de concessions. Celle-ci s'applique dès lors qu'une tombe a plus de 30 ans d'existence et qu'elle a cessé d'être entretenue. L'idée étant de rendre au cimetière les qualités

minimales de sécurité et de propreté imposées par la loi. En effet, l'entretien régulier et le bon état de conservation des tombes sont des obligations contractuelles qui incombent aux concessionnaires.

UN CALENDRIER ARRÊTÉ

Il s'agit dans un premier temps de déterminer les tombes concernées puis de prévenir les familles *via* des affiches au cimetière et à la mairie depuis le 31 octobre 2015. Le 15 décembre dernier s'est tenue

une réunion publique en mairie, puis le 16 décembre au cimetière, en présence des familles, du maire et de la gendarmerie, un état des lieux a été dressé par un expert, à l'issue duquel un procès-verbal a été établi. À partir de là, les concessionnaires disposent de trois ans pour remettre en état les tombes en question. À l'issue de ce délai, le Conseil municipal décidera de reprendre certaines concessions (patrimoine historique) et de restaurer les tombes ou de relever les concessions abandonnées.

S'inscrire à la brocante

L'association AMCA (Association mission culture aventure), avec l'aide de la municipalité, organise la traditionnelle Foire à Tout, le 1^{er} mai 2016 à la salle des Ventines. Aucun vendeur d'animaux ou de denrées alimentaires ne pourra être admis. Prix: 5 € le mètre linéaire. Les inscriptions débuteront le **30 mars 2016** et se clôtureront le **25 avril 2016**. Pensez-y dès maintenant.

Coordonnées pour s'inscrire:
mail: amca@sfr.fr

renseignement téléphonique:
Tél.: **06 16 83 93 04**

(ligne ouverte à partir du 30/03/2016)



Se distraire avec Les Copains d'abord 78

• **Journée loto:** dimanche 7 février 2016 à la salle des fêtes des Ventines. Ouverture des portes à 13h – début de la partie à 14h30.

Attention pas de réservation. Comme à l'accoutumée de nombreux lots et filets garnis vous y attendront. Et sur place: buvette, casse-croûte, pâtisseries.

• **SÉJOUR sur LA COSTA BRAVA:**
Le voyage se déroulera du 16 au 23 avril en autocar grand tourisme.

Adhérents: 490 € - non adhérents: 520 € (tout compris: pension complète avec boisson, excursions, assurance annulation et rapatriement, pourboires...). Il reste seulement une dizaine de places. Les réservations se termineront le 5 février prochain.

• **BRUGES et BRUXELLES:** attention, les dates ont changé. Le séjour aura lieu les **9 et 10 juin 2016**. Adhérents: 290 € - non adhérents: 320 €

• **ÉCOSSE: du 14 au 21 septembre.**
Le transport se fera finalement en avion.

Le transfert de votre domicile à l'aéroport est pris en charge.

Même programme et pas de changement de prix. **Adhérents: 1 400 €**

non adhérents: 1 500 €

(tout compris sauf boisson).

Il reste des places, mais réagissez vite, la fin des réservations est le 10 février prochain.

Pour vous inscrire: 06 19 59 70 14



Bruges

Deux dates pour la pièce « Mariage d'automne »

La représentation qui devait avoir lieu le 14 novembre a été annulée suite aux attentats de Paris. La pièce se jouera à la salle des fêtes le **samedi 27 février à 20h30** et le **dimanche 28 février à 15h**. Écrite et jouée par la troupe T'Pas Cap, elle réunit 7 personnages autour du mariage d'Alice et Romain, la soixantaine

bien sonnée. Foutraque et joyeuse, la représentation entraîne le spectateur dans une succession de situations inattendues.

Mise en scène et décors: Pascal Dagory.

Acteurs: Jeanine Boucher, Mireille Dagory, Françoise Navarro, Mauricette Pezard, Joyce Torpe, Pascal Dagory, Fred Navarro.

Carnet

NAISSANCES

Sacha, Didier, Soledad ANGEBERT	10 octobre 2015
Valentin, Alexis, Max ANGEBERT	10 octobre 2015
Sarah, Dounia DJIDJELI	26 octobre 2015
Yassine JALBAKH	31 octobre 2015
Justine, Maria VALENTE	4 novembre 2015
Dahlia, Eden MANKOU KINZENZÉ	5 novembre 2015
Issam, Anouar SAHRANE	16 novembre 2015
Loukas, Noé ROBINEAU	26 novembre 2015
Loëvan, Maurice, Jean-Baptiste LEMAIRE	01 décembre 2015
Liana PACHECO	23 décembre 2015

DÉCÈS

Michèle MILLET	22 octobre 2015
Michel COQUELIN	16 décembre 2015
Renée LEFAURE épouse THIBOUT	02 décembre 2015
Viviane BESSE veuve LE GALL	24 décembre 2015
Marie-Rose MEYER veuve MOUTIER	29 décembre 2015

Médiathèque, l'homme et l'animal au programme



L'homme est-il un animal comme les autres? À l'heure où l'on découvre sans cesse de nouveaux talents chez nos amis les bêtes, la question mérite d'être posée. C'est pourquoi, en ce début d'année 2016, l'animal et l'homme se retrouvent sur le devant de la scène à la médiathèque.

FÉVRIER



Mardi 2 à 10h, en médiathèque
« **Dans ma rue** » par **Sophie Verdier**
Spectacle

Des histoires qui parlent aux tout petits du monde, de l'univers, de l'infiniment grand à l'infiniment petit, une scénographie qui se fait en mots, en jeux de doigts et en chansons.

0-3 ans, uniquement sur inscription

Mercredi 10, à 14h, en médiathèque

« **Coussins de poèmes** »
par **France Quatromme**



Heure du conte

Remplis de soupirs, de sourires, de larmes et de rires, des coussins se retrouvent nourris de poèmes et d'histoires à raconter.

3-6 ans,
uniquement sur inscription

MARS

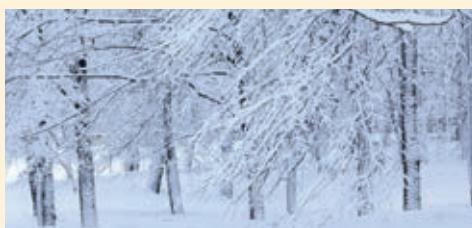


Samedi 12 au samedi 26, en médiathèque
« **L'animal et l'homme** »
par **Créa diffusion**
Expo'vente

Une mise en image pédagogique, culturelle et artisanale qui porte un autre regard sur l'animal.

Tout public, aux heures d'ouverture

Mercredi 16, à 14h, en médiathèque



« **Veaux, vaches, cochons, couvée...** »
par **Anne Marchand**

Heure du conte

Dans les fermes, les basses-cours et les enclos, les animaux unissent leurs sons pour chanter de fabuleuses histoires aux enfants des villes et des campagnes.

3 à 6 ans, uniquement sur inscription

c'est pratique

Inscriptions scolaires

Votre enfant né en 2013 rentre à l'école maternelle en septembre 2016? Votre enfant né en 2010 rentre au CP en septembre 2016, venez l'inscrire en mairie avant le 1^{er} mars 2016!

En effet, vous devez avoir le certificat d'inscription délivré par la mairie avant de vous rendre à l'école, déterminée en fonction du périmètre scolaire et des effectifs scolaires pour ceux qui habitent en dehors du périmètre.

Pièces justificatives à présenter:
livret de famille et justificatif de domicile.

La CAF lance la Prime d'activité

Le 1^{er} janvier 2016, la Prime d'activité, gérée par la branche Famille de la Caisse nationale des allocations familiales (CAF) est entrée en vigueur. Sa vocation est de soutenir l'activité ou le retour à l'activité. Faites votre demande sur caf.fr.

Devenir assistant(e) familial(e)

C'est un métier au service de la protection de l'enfance qui consiste à accueillir à son domicile un enfant ou un jeune confié à l'Aide sociale à l'enfance de Paris. L'activité qui nécessite un agrément est salariée et rémunérée en fonction du nombre d'enfants. Le département de Paris recrute: renseignez-vous auprès du Service d'accueil familial départemental (SAFD) de Montfort-l'Amaury.

01 3486 0201 ou montfort-lamaury@paris.fr

Bourse aux vêtements d'été

Elle concerne les hommes, les femmes et les enfants et aura lieu le samedi 12 mars 2016 de 10h à 17h à la salle des fêtes des Ventines. Dépôts les 10 et 11 mars, retour des invendus le dimanche 13 mars. Une belle manière d'anticiper le retour du soleil.

En partenariat avec le Secours Catholique de Bonnières. Pour réserver: bourse.freneuse@gmail.com ou au 06 1683 9304 ou en mairie. Ouverture des réservations le 15 février.

Inscriptions à l'accueil de loisirs

N'attendez pas le dernier moment pour inscrire vos enfants au centre de loisirs pour les vacances de février: **les inscriptions démarrent le 25 janvier.**

Opération berges propres

L'association Initiatives terre organise le premier dimanche de chaque mois de 10h à midi un nettoyage des berges de Seine. Le rendez-vous est devant les terrains de tennis.

Président: Gilles PRIN, Tél.: 0770469285

Calendrier de ramassage des EMR

JANVIER	vendredi 22
FÉVRIER	vendredi 5 et 19
MARS	vendredi 4 et 18
AVRIL	vendredi 1 ^{er} et 18

Collecte des encombrants

Zone A: mardi 15 mars
Zone B: mardi 22 mars
(plan du zonage disponible sur site internet)
Rappel: la ferraille n'est plus acceptée à la déchetterie mais est prise lors du ramassage des encombrants.

Profitez avec le Club du Temps Libre!

Le Club du Temps Libre vous propose le **dimanche 21 février** un déjeuner dansant « couscous » - **30 euros pour les adhérents** et **35 euros pour leurs amis** à la salle des fêtes des ventines.

Le **samedi 12 mars** après-midi, assistez à la pièce de théâtre « **Les Faux British** », qui sera suivie d'un dîner - **65 euros par personne** trajet en car compris.

Le Club vous souhaite une bonne année et vous attend nombreux **tous les jeudis**

après-midi de 14h à 17h, autour de jeux de sociétés, de parties de pétanques ou tout simplement pour un moment d'échanges suivi d'un goûter

Enfin, une escapade se prépare en Bretagne Nord du **24 au 26 juin** tout compris sauf les dépenses personnelles à **405 euros par personne**, ainsi qu'un séjour au Pays Basque du **10 au 17 septembre 2016.**

Pour tout renseignements ou inscription:
c.winieski@gmail.com

Retour sur les conseils municipaux

VENDREDI 6 NOVEMBRE 2015

1 • Attribution de subvention communale à l'association de coopérative scolaire de l'école élémentaire Paul Éluard pour la classe de découverte 2016

Considérant que tous les ans, l'école élémentaire Paul Éluard organise une classe de découverte à la neige pour 2 classes de CM2;

Considérant le projet d'organisation de classe de découverte en janvier 2016, pour 52 élèves, aux Contamines Montjoie (Haute Savoie);
Considérant le budget prévisionnel de ce projet de 510 € par élève; Ayant entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Paul Éluard d'un montant de 2000 €

2 • Rapport d'activité 2014 de la communauté de communes des Portes de l'Île-de-France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2014 de la Communauté de Communes, dit que ce rapport sera mis à la disposition du public en mairie, dans les quinze jours suivants sa présentation, et affiché en mairie durant un mois.

3 • Échange d'une partie des parcelles cadastrées C 2487, C 2490 ET C277 contre une partie de la parcelle cadastrée C 2563 (annule et remplace délibération du conseil municipal du 25 septembre 2015)

Considérant l'intérêt de créer un accès sécurisé pour les élèves de l'école Victor Hugo depuis la voie nouvelle en cours de réalisation;
Considérant que la création de cet accès implique que le propriétaire des parcelles cadastrées C 2487, C 2490 et C277 en cède une partie à la commune, entraînant une division de sa propriété, jusqu'ici sans enclave;
Considérant que, le propriétaire desdites parcelles ayant une maison construite en limite séparative, afin de limiter les nuisances de la voie nouvelle, la commune peut céder en contrepartie une partie de sa parcelle cadastrée C 2563;
Considérant l'intérêt d'échanger une partie des parcelles cadastrées C 2487, C 2490 et C277, sise au lieu-dit le Bout de Freneuse, d'une superficie de 74 mètres carrés, appartenant aux Consorts BOURET, contre une partie de la parcelle cadastrée C 2563, sise au lieu-dit le Bout de Freneuse, d'une superficie totale de 238 mètres carrés, appartenant à la commune;
Considérant l'avis du service des domaines sur la valeur vénale de l'emprise de terrain de la parcelle cadastrée C 2563 en date du 7 août 2015;
Considérant l'estimation de la valeur vénale de l'emprise de terrains des parcelles cadastrées C 2487, C 2490 et C277;
Considérant qu'une soulte est sans objet;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'échanger une emprise d'une superficie de 238 m² à extraire de la parcelle cadastrée C 2563, propriété de la Commune de Freneuse, estimée à 6200 €, hors frais d'acte, contre l'emprise d'une superficie de 74 m² à extraire des parcelles cadastrées C 2487, C 2490 et C277, propriété des Consorts BOURET, estimée à 6200 €, hors frais d'acte, selon le plan annexé à la présente;

Dit qu'il n'y a pas lieu à versement d'une soulte;
Dit que les frais d'acte sont pris en charge par la Commune de FRENEUSE, Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir,
Dit que la dépense sera imputée au budget communal, section investissement, opération 166 « voie nouvelle ».

JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015

1 • Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

2 • Avis sur le projet de schéma de mutualisation proposé par la communauté de communes des Portes de l'Île-de-France

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Souhaite que le schéma de mutualisation porte sur:

- Voirie: établissement et mise en œuvre du plan d'accessibilité, entretien des accotements, signalisation routière sur l'ensemble de la voirie communale, balayage
- Éclairage public: mutualisation en régie
- Gestion du parc incendie: bornes incendie et extincteurs
- Gestion et entretien des équipements sportifs existants
- Gestion des parcs de copieurs et imprimantes.

3 • Fixation des tarifs communaux 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs communaux suivants, lesquels s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016:

SERVICES

TARIFS 2015 2016

Concessions funéraires (hors droits d'enregistrement et de timbre)

Cinquantenaire	110 €	115 €
Perpétuelle	220 €	225 €
Colombarium 50 ans	466 €	475 €

Droits annuels d'inscription à la médiathèque municipale

Intra-muros		
Abonnement de base obligatoire	12 €	13 €
Livres + revues+ CD audio DVD	6 €	6 €
Accès multimédia + CD Roms	12 €	12 €
Extra-muros		
Abonnement de base obligatoire	15 €	17 €
Livres + revues+ CD audio DVD	8 €	9 €
Accès multimédia + CD Roms	13 €	13 €

Manifestation		
Animations /		2 €
Étal marché de Noël	20 €	20 €

SERVICES

TARIFS 2015 2016

Restaurant scolaire		
Prix repas enfant	3,60 €	3,65 €
Prix repas enfant avec panier-repas	2 €	2,00 €
Prix repas enfant extra-muros	5 €	5,10 €
Prix repas adulte	5 €	5,10 €
Prix repas adulte extra-muros	8 €	8,20 €
Droits de place	22 €	25,00 €

REVENUS DES LOCATIONS SALLE DES VENTINES

Grande salle	450 €	475 €
Supplément vaisselle	80 €	90 €
Petite salle	150 €	160 €
Caution	500 €	500 €

4 • Autorisation a monsieur le maire de signer une convention avec le département, de mise à disposition de locaux appartenant au domaine public communal

Considérant le projet de convention qui a pour objet de mettre à disposition du Département, les locaux appartenant au domaine public communal désignés ci-après:

- 3 bureaux (urbanisme, cabinet médical et espace de reprographie) en journée complète le mardi pour les permanences sociales,
- 2 bureaux (urbanisme et cabinet médical) en journée complète pour une permanence sociale et une permanence enfance,
- l'espace de l'accueil ados (ancienne bibliothèque) le mercredi après-midi pour un accueil enfance,
- 1 bureau (espace de reprographie) un mercredi par mois pour la permanence insertion,
- 3 bureaux (urbanisme, cabinet médical et espace de reprographie) le vendredi en journée complète pour les permanences sociales,
- 1 bureau (bureau des adjoints) le vendredi après-midi pour une permanence en alternance sociale et enfance,

Considérant que la mise à disposition est consentie à titre gratuit; Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Autorise Monsieur le Maire à signer avec le Département des Yvelines, la convention de mise à disposition de locaux appartenant au domaine public communal.